

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 21 mars 2023 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2023 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2023

NOR : MICB2307224A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 21 mars 2023, l'arrêté du 27 janvier 2023 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023, est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Le nombre total de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à 28. »,
lire : « Le nombre total de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à 14 ».